Accusé de réception en préfecture
078-211803626-20231206-1023708-AU
Reçu le 14/12/2023

DECISION DU MAIRE

2023-708

CONTRAT LOCATION LONGUE DUREE POUR UN VEHICULE PEUGEOT 308 D'OCCASION HYBRIDE

Le Maire de la commune de Mantes-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération 2020-VII-12 en date du 03 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire.

Considérant le besoin de renouvellement du parc automobile de la ville.

DECIDE

Article 1er :
De signer un contrat de location longue durée auprès de la société CREDIPAR, domiciliée 2-10 boulevard de l'Europe CS 30165 78307 POISSY cedex, pour la location d'un véhicule d'occasion Peugeot 308 Hybride.

Article 2 :
Le montant de location du véhicule est le suivant :
- Premier loyer d'un montant de 583.81 € TTC (incluant l'entretien du véhicule) suivi de 49 loyers de 583.81 € TTC.

Article 3 :
Le contrat est conclu pour une période de 50 mois à compter de la livraison du véhicule.

Article 4 :
Les crédits sont inscrits au budget primitif.

Article 5 :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'État et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal administratif de VERSAILLES

Article 6 :
La présente décision sera transmise à Monsieur le sous-préfet de MANTES-LA-JOLIE.

Article 7 :
Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mantes-la-Ville, le 6 décembre 2023.

Le Maire,

MAIRIE de MANTES-LA-VILLE Yvelines

Sami DAMERGY

Certifié exécutoire après affichage et envoi au contrôle de légalité
le : 14/12/2023

Le Maire

MAIRIE de MANTES-LA-VILLE Yvelines

Hôtel de Ville - Place de la mairie - BP 30842 - 78711 Mantes-la-Ville
courrier@mairie-manteslaville.fr
Tél. 01 30 98 55 49 - Fax 01 30 98 55 10